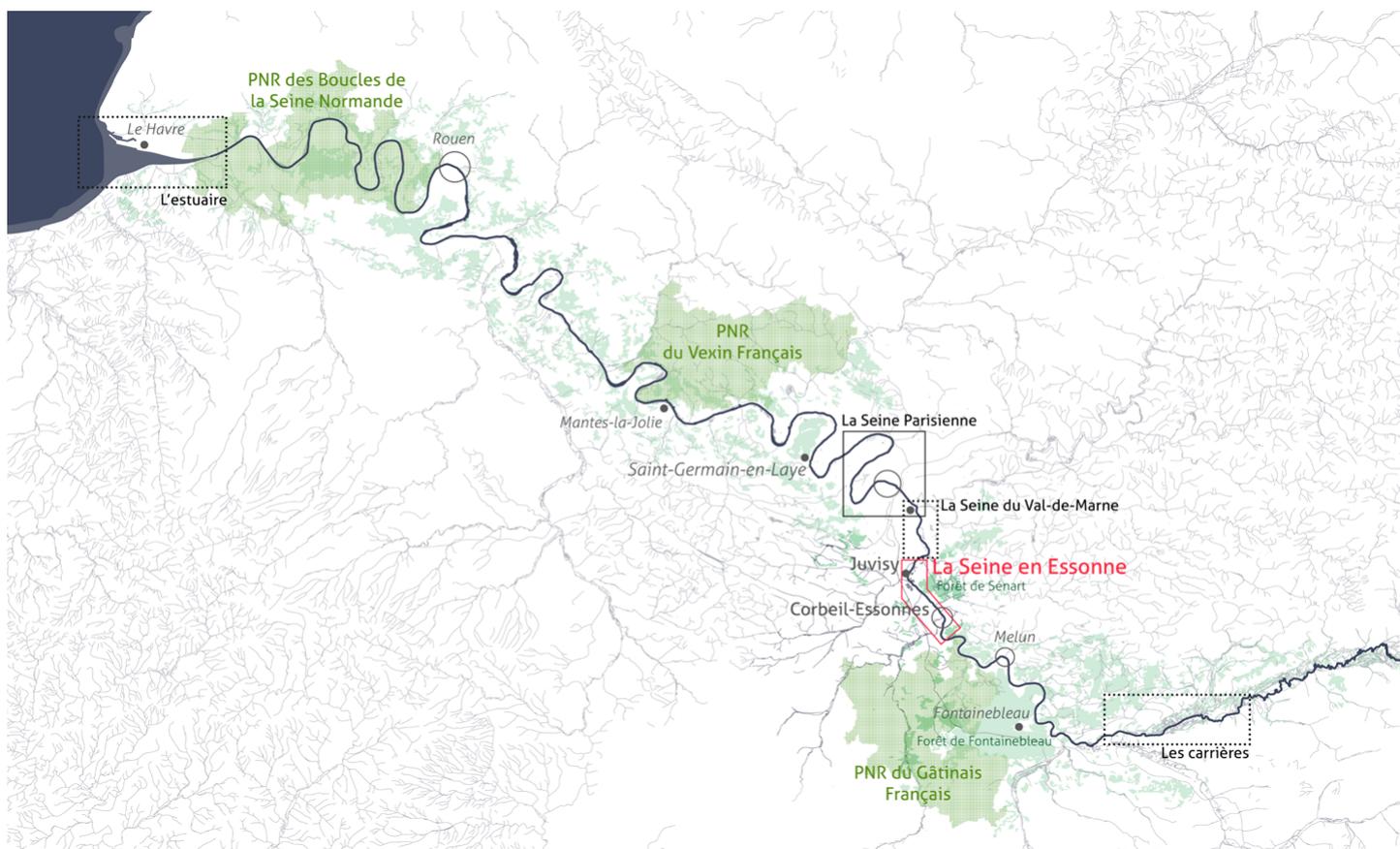


ESPACES NATURELS - CADRE DE VIE

Destination Seine

A la reconquête des berges de Seine en Essonne.

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec le Conseil départemental, le CAUE de l'Essonne accompagne le Département dans l'aménagement et la réappropriation des berges de Seine pour les Essonniens. L'enjeu : l'ouverture de sites de baignade dans la Seine lors des JO de 2024.



Les paysages de la grande Seine.
Action démarrée en 2018.

Les partenaires du CAUE :



- Communes riveraines de la Seine
- Syndicats d'assainissement
- Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart

Le point de départ

Le Département de l'Essonne a lancé une démarche d'animation territoriale pour la reconquête de la baignade en Seine, dans la dynamique des JO de 2024.

Dans le cadre de la convention d'objectifs signée avec le Conseil départemental de l'Essonne, nous intervenons en

appui afin d'élargir les réflexions, au-delà des problématiques liées à la qualité de l'eau, et de les porter sur les valeurs paysagères de la vallée de la Seine, les usages qu'elle offre aux habitants et les relations que les villes entretiennent avec le fleuve.

Objectif de cette action

L'objectif est de faire émerger une stratégie collective pour l'avenir de la Seine en Essonne. Pour cela, le projet "Destination Seine" invite les Essonnais au voyage et à la reconquête des berges de leur fleuve. C'est un levier pour placer la Seine au cœur des politiques publiques en Essonne.

Le CAUE s'appuie sur les qualités (écologiques, naturelles, santé...) et la diversité des paysages du fleuve pour renforcer ses liens avec les villes et leurs habitants. Le but est d'améliorer les connaissances du fleuve auprès des acteurs territoriaux et d'offrir aux Essonnais de nouveaux espaces ludiques et sportifs en bord de Seine.

Le déroulé en 2018

En juin 2018, le Conseil départemental de l'Essonne a organisé un comité de pilotage pour le lancement de la démarche.

La démarche se décline en deux volets techniques : le premier intitulé "Qualité de l'eau", et le second "Enjeux et sites". Ils sont assemblés sous un seul comité de pilotage pour assurer une cohésion de la démarche.

La démarche se décompose en trois phases :

Phase 1. Appréhender le territoire et ses problématiques

En octobre 2018, le comité technique "Qualité de l'eau" animé par le Département, présentait les résultats de la première campagne de prélèvements permettant de dresser un portrait de l'état bactériologique du fleuve. Le CAUE est intervenu lors du comité technique "Enjeux et sites" : le parti pris a été de présenter l'histoire de la baignade en bord de Seine ainsi que les pratiques possibles à l'avenir, aux abords du fleuve.

Phase 2. Connaissance des acteurs et des projets autour de la Seine

Cette phase a permis de rencontrer et de répertorier les acteurs publics et privés qui interviennent aujourd'hui sur le périmètre de la vallée de la Seine. Un livret "DATA" a été élaboré pour partager ces informations auprès de tous les acteurs. Le Département de l'Essonne a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) auprès des communes riveraines de la Seine pour sa campagne de mesures prévue à l'été 2019. À ce jour, huit communes se sont portées candidates.



Destination Seine, une invitation au voyage pour les Essonnais.

Phase 3. Construire un projet commun

À la suite du comité de pilotage, notre travail s'oriente sur :

- la production d'un livret intitulé "Portrait de la Seine en Essonne",
- la réalisation de fiches à destination des communes, pour choisir leur site de baignade,
- la création d'une page internet dédiée au projet, en partenariat avec le Conseil départemental,
- l'animation d'ateliers thématiques permettant aux communes, institutions et partenaires d'échanger autour de sujets partagés et communs,
- l'organisation d'un événement annuel lié au projet.

CAUE+

- Connaissance du territoire et de ses acteurs.
- Approche paysagère et urbaine dans les enjeux de qualité de l'eau.
- Accompagnement et suivi auprès des communes.

Le déroulé en 2019



Les berges industrielles de Viry-Châtillon.

Des visites et des ateliers sur site nous ont permis d'approfondir notre connaissance du territoire de la Seine. Nos actions se sont organisées en quatre axes pour construire une dynamique d'acteurs et de projets :

Axe 1. Consolider le réseau d'acteurs et renforcer leur coopération.

Lors de différentes rencontres ou ateliers de travail, le CAUE a partagé le projet au-delà du territoire essonnien. Nous avons continué à rencontrer l'ensemble des institutions et collectivités territoriales qui aménagent et gèrent le fleuve, dans toute son épaisseur. 2019 a aussi permis de renforcer les liens avec le Département du Val-de-Marne et l'EPT12. Nous avons mis en place un protocole d'échange d'outils pour construire une démarche conjointe portant les mêmes ambitions pour la Seine Amont.

Le déroulé en 2020

En 2020, le CAUE a souhaité faire un bilan de l'ensemble de ses actions autour de la baignade depuis 2018, amorcer le travail sur deux sites pilotes et préparer 2021, qui sera une année charnière dans le projet.

Axe 1. Bilan des actions

2020 a été l'occasion de faire un inventaire des études qui se sont finalisées sur le territoire de la Seine. Le schéma d'orientation des berges de Voies Navigables de France, achevé en février, a été présenté aux communes. Le programme d'action du parc naturel urbain de Grand Paris Sud, qui concerne 10 communes essonniennes, a été proposé, et l'EPT12 a mis à disposition sa charte graphique pour les événements et animations qui pourraient avoir lieu sur les berges. Enfin, le CAUE a mis en ligne une carte interactive présentant les caractéristiques et les projets des rives de Seine.

Axe 2. Pré-étude sur deux sites pilotes

Suite aux résultats de la campagne 2019 de qualité de l'eau, deux sites ont été approfondis pour établir une pré-étude : ceux d'Étiolles et de Corbeil-Essonnes. Cette étude a permis d'élaborer une fiche d'aide à la décision à destination des communes, qui sera réalisée sur chacun des sites retenus en partenariat avec les élus.

Axe 2. Connaître, rassembler et diffuser les projets portés par les acteurs de la Seine en Essonne.

Nos rencontres ont permis de faire état des projets d'aménagement et des études prospectives portés par les collectivités territoriales autour du fleuve et de ses berges. Nous portons ces éléments à la connaissance de l'ensemble des acteurs du territoire, permettant une synergie et un échange autour de la Seine. Aujourd'hui, nous élaborons une carte interactive, en partenariat avec les porteurs de projet, pour rendre lisible la dynamique d'aménagement le long de cet axe.

Axe 3. Animer la démarche auprès du public essonnien.

Plusieurs événements ont permis de promouvoir les paysages de la Seine et nos outils élaborés depuis 2018. Le "Big Jump", en juillet 2019, illustre le lancement d'un événement commun et annuel, invitant les Essonnien·nes à retrouver leurs berges. La Journée Nationale de l'Architecture, en partenariat avec la Communauté d'agglomération Grand Paris Sud, a offert une balade en péniche dans les paysages naturels, industriels et urbains de la Seine. Un AMI porté par le Département a permis de reconduire la campagne de prélèvements. Il officialise le partenariat entre les neuf communes, le Conseil départemental et le CAUE de l'Essonne, et permettra de déterminer les baignades qui ouvriront en 2024!

Axe 4. Affirmer la Seine comme un sujet commun.

En partenariat avec le Conseil départemental, le CAUE a choisi de publier chaque année le livret DATA. Il présente un bilan des actions passées, les données administratives et les projets, à destination de tous les acteurs et usagers de la Seine. Enfin, la rubrique de notre site internet "Reconquérir la Seine" et la page "Eau" du site du Département compilent tous les documents produits depuis 2018 et le début de cette opération.



Les berges naturelles d'Evry-Val-de-Seine.

Axe 3. 2021, de l'idéation à la réalisation

Fin 2020, nous avons retrouvé les communes pour définir la programmation souhaitée sur leurs berges selon trois critères : site de baignade, aménagement des berges et occupation temporaire. Cela a permis également de dresser la liste des communes pouvant et souhaitant avoir un site de baignade communal ou partagé. L'objectif est de basculer à des études de faisabilité dès 2022 pour s'assurer de l'arrivée d'au moins un site de baignade sur le territoire de la Seine en Essonne. 2021 permettra donc de définir les sites pilotes de la démarche et de mettre en place, en partenariat avec les élus, la feuille de route et calendrier de réalisation d'ici à juin 2024!